

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 16 mars 2026, à 18 h 30.

Résolution 26-146

Adoption du second projet de résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 6500, boulevard Laurier Est (lot 1 839 569)

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Michel St-Pierre, au nom de la société Fusioncom (9346-3958 Québec inc.), en date du 26 janvier 2026, pour un projet particulier visant à autoriser les usages de « service de travaux d'électricité et d'installation de câblage (entrepreneur spécialisé) » et de « formation spécialisée », pour la propriété sise au 6500, boulevard Laurier Est (lot 1 839 569) ;

CONSIDÉRANT que le projet d'occupation, tel que soumis, ne respecte pas le *Règlement d'urbanisme numéro 350*, pour la zone 11020-A-23, quant aux usages autorisés;

CONSIDÉRANT que plus précisément, cette demande vise à autoriser les éléments dérogatoires suivants dans la zone 11020-A-23:

- un usage de « service de travaux d'électricité et d'installation de câblage (entrepreneur spécialisé) » (CUBF 6633), se rattachant aux groupes d'usages « Commerce VII » et « Industrie II »;
- un usage de « formation spécialisée » (CUBF 683), se rattachant au groupe d'usages « Commerce III »;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec est parallèlement en cours pour le projet, dans le cadre du dossier no 452468;

CONSIDÉRANT que la demande fait suite au dossier présenté au Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de la séance du 17 février 2026;

CONSIDÉRANT que le projet soumis respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Hyacinthe et les critères d'évaluation contenus au Règlement numéro 240;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 17 février 2026;

CONSIDÉRANT le premier projet de résolution soumis à la séance du 2 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Sylvie Gosselin

Et résolu ce qui suit :

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

- D'adopter le second projet de résolution, conformément au *Règlement numéro 240 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, visant à autoriser les usages de « service de travaux d'électricité et d'installation de câblage (entrepreneur spécialisé) » (CUBF 6633), se rattachant aux groupes d'usages « Commerce VII » et « Industrie II » et de « formation spécialisée » (CUBF 683), du groupe d'usages « Commerce III », pour la propriété sise au 6500, boulevard Laurier Est (lot 1 839 569 du Cadastre du Québec), le tout conformément à la demande soumise par le requérant en date du 26 janvier 2026 et conditionnellement à l'acceptation de la demande faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme,
le 17 mars 2026



.....
Greffière par intérim de la Ville